

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Laure Damtsas intitulée : « à quand la présentation au Conseil de la révision du statut du personnel ? ».

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse de la Municipalité relative à l'interpellation¹ de Mme la Conseillère communale Laure Damtsas intitulée : « à quand la présentation au Conseil de la révision du statut du personnel ? ».

Contexte et but de la démarche

L'actuel Statut date de 1965 et a fait l'objet de nombreuses tentatives de révision depuis au moins 20 ans. A bien des égards, ce document est désuet et ne remplit plus les besoins et exigences actuelles en matière de gestion du personnel. Sa révision était donc nécessaire.

Le 27 septembre 2019, un projet de nouveau Statut a été présenté en Municipalité, revu et modernisé selon 3 axes :

1. Obsolescence des dispositions actuelles et mise à niveau selon le droit supérieur
2. Lissage sur les pratiques actuelles du monde du travail
3. Flexibilité et attractivité

A l'issue de plusieurs ateliers, la Municipalité a pu, d'une part, valider les principes de modernisation et, après une lecture exhaustive de tout le document, prendre position sur l'ensemble des articles proposés. Finalement, à l'issue d'un atelier s'étant tenu le 31 janvier 2020, la Municipalité a souhaité transformer le projet de nouveau Statut en un projet de Règlement de droit administratif.

Dans ce but, et parce que les modifications demandées impliquaient un remaniement de fond, un avocat spécialiste du droit du travail, Me Cerottini, a été sollicité pour apporter son avis sur le nouveau projet de Règlement récrit par le SRH en février 2020.

Entre temps, la crise du Covid-19 est survenue et n'a pas facilité les échanges et encore moins les séances plénières et les débats nécessaires à un sujet de cette ampleur avec de tels enjeux.

Un nouveau projet de Règlement de droit administratif a été remis à la Municipalité lors de sa séance du 11 mai 2020.

Le 18 mai 2020, une séance extraordinaire de la Municipalité a été consacrée à ce nouveau document, en présence de Me Cerottini qui a pu apporter toutes les explications et clarifications requises, notamment sur le changement d'un Statut en un Règlement de droit administratif.

Suite à la séance de municipalité du 29 mai, le Chef du Service RH a envoyé, le même jour, le projet au collège des Chef-fe-s de service pour consultation.

¹ Postulat transformé en interpellation lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2022

Le 26 juin 2020, la Municipalité décidait de l'envoi du nouveau projet de Règlement à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du Canton de Vaud.

Celle-ci a félicité les rédacteurs de ce projet, qui n'appelait pas des modifications substantielles de sa part et qui, selon les propres termes utilisés, était bien rédigé.

Il a été aussi décidé de remettre le nouveau projet de Règlement pour consultation aux représentant-e-s du personnel communal afin que ces dernier-ère-s retournent leurs commentaires par écrit à la Municipalité.

Le 10 septembre 2020, la Municipalité mettait en consultation, auprès du personnel communal et de ses représentant-e-s, la dernière version du projet de règlement de droit administratif pour le personnel de la Ville de Nyon. Après avoir demandé par deux fois des délais supplémentaires pour se positionner sur le texte qui leur avait été soumis, les représentant-e-s du personnel ont envoyé, le 21 janvier 2021, un questionnaire à l'ensemble du personnel concerné.

Dans leur message, les représentant-e-s du personnel précisait que ce projet « présente de nettes améliorations et en même temps suscite quelques interrogations, tout particulièrement sur le passage d'un Statut à un Règlement. » C'est sur cette question centrale, qui avait été la principale pierre d'achoppement à la dernière tentative de modernisation du Statut en 2015-2016, que les représentant-e-s du personnel ont donc sollicité l'avis du personnel concerné.

Le 5 février 2021, les représentant-e-s du personnel informaient la Municipalité que plus de 60% des votant-e-s avaient plébiscité le nouveau cadre juridique et le passage d'un Statut à un règlement de droit administratif, ceci avec un taux de participation très significatif de plus de 73%. Ce résultat est un vrai succès en regard de l'historique et des précédentes tentatives de modernisation du Statut de 1965.

A noter que plusieurs échanges de courriers, ces derniers mois, avec la commission du personnel et le SSP, et avec toujours l'ensemble du personnel mis en copie, ont certainement permis de clarifier le cadre et de rassurer les collaborateur-ric-e-s sur les enjeux de ce projet.

Lors de sa séance du 15 février 2021, la Municipalité décidait de la composition de la Délégation municipale chargée des discussions avec les représentant-e-s du personnel

De mars jusqu'à début juin 2021 ont eu lieu des séances de consultations avec les représentant-e-s du personnel ainsi que divers échanges qui se sont déroulés dans un esprit de dialogue constructif et respectueux entre toutes les parties.

Le 16 août 2021, suite au changement de la composition de la Municipalité, celle-ci procède à la modification de la Délégation municipale et décide d'entamer un nouveau cycle de séances de négociations avec les représentant-e-s du personnel afin de finaliser le nouveau règlement du personnel communal et de valider le calendrier des séances.

Le 13 septembre 2021, la Municipalité valide une nouvelle composition de la Délégation municipale chargée des discussions avec les représentants du personnel ainsi que le calendrier suivant :

1^{ère} phase de négociation :

- **Vendredi 17 septembre** : séance de négociation entre la Délégation Municipale et la Délégation du personnel
- **Vendredi 1^{er} octobre** : séance de négociation entre la Délégation Municipale et la Délégation du personnel
- **Vendredi 5 novembre** : séance extraordinaire de la Municipalité pour faire le point d'avancement sur les articles déjà validés et revue des articles en suspens les plus stratégiques sur le plan juridique et financier

2nd phase de négociation :

- **Vendredi 3 décembre** : séance de négociation entre la Délégation Municipale et la Délégation du personnel
- **Vendredi 10 décembre** : séance de négociation entre la Délégation Municipale et la Délégation du personnel

3^{ème} phase de finalisation :

- Séances de janvier annulées pour cause de télétravail obligatoire (COVID 19)
- **Lundi 7 février** : séance extraordinaire d'information et de décision en Municipalité ; finalisation du texte et validation des derniers articles en suspens par la Municipalité
- **Vendredi 11 mars** : séance avec la Délégation Municipale modifiée et la Délégation du Personnel.

Calendrier indicatif pour la suite du processus :

- **Mars/avril** : validation du texte par le canton (une pré-validation légale avait été obtenue mais le texte final doit être soumis pour validation finale)
- **Mars/avril** : vote en Assemblée Générale du personnel
- **Avril/ Mai** : préparation du Préavis au Conseil communal
- **Juin** : dépôt du Préavis au Conseil communal
- **Juin-Septembre** : Commission et vote au Conseil Communal
- **Septembre à décembre** : préparation des systèmes financiers et outils informatiques de suivi de gestion des temps pour la mise en place fin 2022

Date d'entrée en vigueur visée :

- **1^{er} janvier 2023**

Adopté par la Municipalité par voie électronique en date du 9 mars 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



La Secrétaire a.i. :

Marianne Savary